

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 18 ; de votants = 23

**L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENT : Arnaud AUBAULT

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Christophe LECLERC (pouvoir donné à Dimitri GÉA), Clément ROUSSEAUX (pouvoir donné à Philippe LANDURÉ), Jean-Luc ALLORY (pouvoir donné à Anne CHARRÉ), Sylvie MEUNIER (pouvoir à Brigitte JUGUE-FOURNET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Bénédicte RUISSEAU

<< >>

**AFFAIRE 2025.058 : RAPPORT D'ACTIVITES DU SDE 22 POUR L'ANNEE 2024**

L'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales précise que le Président du syndicat doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le rapport 2024 présente les points suivants :

- **Les principaux temps forts de l'année 2024**
- **Les élus et les instances**
  - un bureau composé d'un Président et de 7 Vice-Présidents
  - un comité syndical composé de représentants des communes et des EPCI
  - 86 agents
- **Les travaux conduits en 2024**

2024 est une année record avec 3 632 opérations, pour un montant total de 39 039 818 €. Pour le secteur de Dinan, cela représente un montant de travaux de **8 276 688 €**, répartis de la manière suivante :

- Effacements : 719 272 €
- Extensions : 1 297 273 €
- Renforcements : 3 880 519 €
- Eclairage public : 1 982 950 €
- Télécoms : 402 674 €

Le SDE 22 a lancé en 2024 un plan post tempête, consistant à fiabiliser les réseaux les moins résilients aux intempéries. 76 collectivités sont concernées.

L'année 2024 a par ailleurs été marquée par la rénovation de plus de 2500 points lumineux, grâce à l'obtention d'aides significatives obtenues au titre du Fonds Vert.

La mise en œuvre de la convention Pintat sur la coordination des effacements de réseaux avec Orange est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette convention permet de mieux organiser les interventions SDE22/Orange et ouvre la possibilité au SDE22 de devenir propriétaire des infrastructures de communication électronique construites en souterrain.

Le SDE22 a été lauréat du programme Eff'ACTE, visant à accélérer le développement de l'effacement dans les collectivités. Ce programme lui permet de bénéficier d'un soutien financier pour, notamment, faire réaliser des audits d'effacement électrique.

Enfin, le SDE22 est à nouveau lauréat d'un appel à projets ACTE+ CHENE saison 4 pour renforcer son accompagnement auprès des collectivités engagées en faveur de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Le Conseil municipal,  
**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie 22 de l'année 2024.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
**Philippe LANDURÉ**

